

Séance du 12 septembre 2019

L'an deux mille dix neuf, le douze du mois de septembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT SATURNIN DU LIMET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur BEDOUET Gérard, Maire.

Présents : BEDOUËT Gérard, JOSSELIN Claudine, DUTHEIL Olivier, MADIOT Isabelle, GASTINEAU Roselyne, JANITOR Angelina, CORMIER Catherine, BODIER Robert, ROGER Steve, CHABOT Freddy.

Excusés : HOGRET Yoann, MOISY Cyrille.

Absente : MOREAU Brigitte.

Monsieur Olivier DUTHEIL est élu secrétaire de séance.

Eclairage public : Travaux d'effacement des réseaux Lotissement de l'Ouzeraie - N° 2019-31

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avant-projet sommaire de dissimulation des réseaux électriques, des infrastructures de communication électronique et de l'éclairage public, du lotissement de l'Ouzeraie (dossier EF-18-001-19).

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis après programmation de l'opération par le comité de choix.

Désignation	Coût total	Participation TE53	Maîtrise d'œuvre	Participation commune
Réseaux électriques HT	100 000.00 €	7 5000.00 €	5 000.00 €	30 000.00 €
Génie civil de télécom TTC	30 000.00 €	6 000.00 €	1 500.00 €	25 500.00 €
Eclairage public HT	30 000.00 €	7 500.00 €	1 500.00 €	24 000.00 €
Total Général	160 000.00 €	88 500.00 €	8 000.00 €	79 500.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

1. Décide de réaliser la dissimulation des réseaux électriques, des infrastructures de communication électronique et de l'éclairage public, en 2020.
2. S'engage à participer financièrement aux travaux de dissimulation des réseaux électriques, des infrastructures de communication électronique et de l'éclairage public ci-dessus aux conditions en vigueur au moment de la programmation.
3. S'engage à prendre en charge l'intégralité du financement de toute étude non suivie de travaux et celle-ci ne pourra bénéficier de subvention.

Eclairage public : Rue Principale - N° 2019-32

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'estimation sommaire du projet d'éclairage public Rue Principale (dossier EP-18-004-18. Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Territoire d'énergie Mayenne propose à la commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Eclairage public

Estimation HT des travaux	Participation commune	Frais de maîtrise d'œuvre	Montant total à la charge de la commune
7 129.50 €	4 277.70 €	285.18 €	4 562.88 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

1. Décide de remplacer 8 foyers lumineux existants par des lanternes alura led, Rue Principale, en 2020.
2. S'engage à participer financièrement aux travaux aux conditions en vigueur au moment de la programmation.
3. S'engage à prendre en charge l'intégralité du financement de toute étude non suivie de travaux et celle-ci ne pourra bénéficier de subvention.

Avenants Salle de la Métairie - N° 2019-33

Considérant que les murs existants ont été trop endommagés lors de l'incendie, il a été décidé de raser l'existant afin de repartir sur des bases neuves d'où une augmentation des surfaces à traiter.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer les avenants au marché reconstruction de la salle de la Métairie suite à la démolition complète du bâtiment comme suit :

Lots	Entreprise	Montant HT de l'avenant	Montant TTC de l'avenant
Maçonnerie (01)	SARL MOISY	11 853.46 €	14 224.15 €
Peinture (08)	SAS GERAULT	382.33 €	458.80 €
Cloison sèches (06)	ACTIS	1 132.01 €	1 358.41 €

Délibérations fiscales

Il s'agit des délibérations qui visent notamment à permettre aux collectivités territoriales et EPCI de moduler l'assiette de leurs impôts locaux par l'instauration du dispositif d'abattement, d'exonération, de suppression d'exonération, etc.. et d'instaurer de nouvelles taxes.

Le conseil municipal maintient les délibérations fiscales en vigueur sur la commune pour l'année 2020.

Redevance pour occupation du domaine public - N° 2019-34

Conformément aux articles L.2333-84 et L.2333-86 du CGCT, les concessionnaires sont tenus de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public. Pour l'année 2019, le montant des redevances sont fixés comme suit :

- RODP Gaz-GrDF..... 283.00 € + 62.72 € Redevance hébergement concentrateur
- RODP Electricité – Enedis..... 209.00 €
- RODP Télécommunications... 579.71 €

Le conseil municipal valide les montants ci-dessus.

Etang des Hunaudières

Le comité de pilotage s'est réuni mardi dernier. Seulement 2 scénarios sur les 5 du départ peuvent convenir. Un nouvel avant-projet sera présenté le 19 novembre, il s'agit d'un compromis entre la solution 1 et 2 : renaturation partielle du lit et création de mares.

Le conseil municipal autorise le maire à faire une proposition d'achat au conseil d'administration de la Maison de Retraite pour l'acquisition de l'étang et d'une partie du parc (environ 4 hectares). Il est également proposé au conseil d'aller voir d'autres sites aménagés.

Devis

Terrain multisports : Le conseil donne son accord pour l'achat de 2 filets de buts avec les câbles et fixations pour un montant TTC de 1 116.00 €.

Aire de jeux : Le conseil donne son accord pour l'achat de 32 m3 de copeaux pour un montant TTC de 3 095.28 €.

Divers

- Saturn'Echo : La prochaine parution est prévue fin septembre. La préparation se fera le mercredi 25 septembre.

- Repas des agents et des conseillers : Il aura lieu comme d'habitude le 31 octobre.

- Elections municipales : Elles auront lieu le 15 mars 2020

- Date de la prochaine réunion : 17 octobre 2019